



confluence

Lettre de la commission locale de l'eau du Boulonnais
n°10 - Mai 2010 ISSN: 1959-5506

- Alinotun
- Ambleteuse
- Audembert
- Audinghen
- Adresselles
- Baincthun
- Bazinghen
- Belle et Houlefort
- Bellebrune
- Beuvrequen
- Boulogne-sur-mer
- Bourmonville
- Boursin
- Brunembert
- Caffiers
- Camiers
- Carly
- Colembert
- Condette
- Conteville
- Courset
- Cremarest
- Dannes
- Desvres
- Doudeauville
- Echinghen
- Equihen
- Escalles
- Ferques
- Fiennes
- Hallinghen
- Hardinghen
- Henneveux
- Hermelinghen
- Hervelinghen
- Hesdigneu-Hès-Boulogne
- Hesdin l'Abbe
- Isques
- La Capelle les Boulogne
- Lacres
- Landrethun Nord
- Le Wast
- Leubringhen
- Leulinghen-Berne
- Le Portel
- Longfosse
- Longueville
- Lottinghen
- Maninghen Henne
- Marquise
- Menneville
- Nabringhen
- Nesles
- Neurchâtel Hardelot
- Offrethun
- Outreau
- Pernes les Boulogne
- Pittefaux
- Quesques
- Questrecques
- Réty
- Rinxent
- Samer
- Selles
- Saint Étienne au mont
- Saint Inglevert
- Saint Léonard
- Saint Martin les Boulogne
- Saint Martin Choquel
- Tardinghen
- Tingry
- Verlincun
- Vieil Moutier
- Wacqinghen
- Wideneu
- Wierre au bois
- Wierre Effroy
- Wimereux
- Wimille
- Wirwignes
- Wissant

Pages 2 & 3:

2015: Premier objectif à atteindre pour le nouveau SAGE



Page 4:

La CLE s'expose... et s'explique
Les jardiniers amateurs pollueurs sans le savoir
La Wallonie victime de pollutions non agricoles

Révision du SAGE Où en sommes-nous ?

Lors d'une précédente édition, nous vous informions de la procédure de révision du SAGE : ses objectifs, ses délais, ses acteurs.

Cette procédure a été lancée lors de notre dernière réunion de Commission Locale de l'Eau du mois de novembre 2009. Le but : faire de notre SAGE actuel, un SAGE "nouvelle version" qui réponde d'une part, à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 et d'autre part, aux nouvelles dispositions du SDAGE Artois Picardie approuvé fin 2009. Et cela, avant l'échéance de 2011, procédures de consultation des institutionnels et du public incluses !

Il s'agira essentiellement de se doter des différents documents imposés par la LEMA (Cf. schéma ci contre), d'élaborer un règlement et de profiter de ces remaniements pour retravailler l'ensemble des mesures, et se fixer de nouveaux objectifs prenant en compte l'évolution du territoire et les avancées du SAGE depuis 2004.

L'implication des Elus de la CLE, mais aussi des Elus du territoire, ainsi que celle des partenaires est essentielle pour pouvoir travailler de manière efficace et ambitieuse à l'élaboration de notre nouveau SAGE.

Dans cette édition, nous faisons le point sur l'état d'avancement de cette procédure de révision et sur la méthode que nous allons suivre pour pouvoir répondre aux objectifs européens, nationaux et du bassin Artois Picardie.

Daniel Parenty
Président de la C.L.E

ce qui change

2015 : objectif écologique le plus proche à atteindre

L'échéance la plus proche concerne donc les trois cours d'eau du Boulonnais dont le bon état écologique doit être atteint pour 2015. Le bon état écologique comprend les composantes biologiques, physico-chimiques et hydromorphologiques du cours d'eau.

La Liane, le Wimereux et la Slack sont classés à l'heure actuelle dans un état écologique moyen. D'après le programme de mesures (document à intérêt européen accompagnant le SDAGE Artois Picardie), la composante sur laquelle il convient de travailler en priorité pour répondre à l'objectif 2015 est l'hydromorphologie.

De gros efforts devront donc être portés sur l'entretien et la restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

En ce qui concerne les autres masses d'eau (port et masses d'eau côtières),



l'échéance est repoussée à 2021 pour atteindre le bon état écologique parce que les problèmes sont plus difficiles à résoudre (pollutions diffuses par les pesticides notamment). Il convient donc de mettre en place tout de suite des actions de réduction de la pollution diffuse si l'on souhaite avoir un résultat visible d'ici cette échéance !

Pour bien comprendre

- PAGD = Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
- HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
- Cd : Cadmium
- Diuron: Désherbant également utilisé comme anti-mousse, interdit en France depuis 2008.
- Lindane: Insecticide utilisé en agriculture et en médecine vétérinaire, interdit par l'Union européenne depuis 2007.
- Pb : Plomb
- Zn : Zinc
- Hg : Mercure
- PCB : Poly-Chloro Biphényles
- Hydromorphologie : elle regroupe les caractéristiques physiques naturelles d'une rivière : pente, sinuosité, profondeur, structure du lit et de la rive.
- Nouveauté : le SAGE est opposable aux

	N°	Masse d'eau	Bon état/ potentiel écologique	Bon état quantitatif Eaux souterraines	Bon état qualitatif Eaux souterraines
OBJECTIFS	AR30	Liane	2015	/	/
	AR53	Slack	2015	/	/
	AR62	Wimereux	2015	/	/
	FRAT02	Port de Boulogne sur Mer	2021	/	/
	FRAC03	Gris-Nez-Slack	2021	/	/
	FRAC04	Slack - La Warenne	2021	/	/
	FRAC05	La Warenne - Ault	2021	/	/
	1002	Calcaires du Boulonnais	/	2015	2015

	N°	Masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Etat quantitatif Eaux souterraines	Etat chimique Eaux souterraines
ETAT ACTUEL	AR30	Liane	Moyen	Bon	/	/
	AR53	Slack	Moyen	Bon	/	/
	AR62	Wimereux	Moyen	Mauvais (diuron)	/	/
	FRAT02	Port de Boulogne sur Mer	Médiocre	Mauvais (HAP, Cd, Pb, Zn, Hg)	/	/
	FRAC03	Gris-Nez-Slack	Moyen	Mauvais (Lindane)	/	/
	FRAC04	Slack - La Warenne	Moyen	Mauvais (Lindane)	/	/
	FRAC05	La Warenne - Ault	Moyen	Mauvais (Lindane, HAP et PCB)	/	/
	1002	Calcaires du Boulonnais	/	/	Bon	Bon

quoi de neuf

Pour travailler sur la rédaction du nouveau SAGE du Boulonnais, des groupes thématiques vont être lancés, à l'instar des différentes commissions qui avaient été réunies lors de l'élaboration du SAGE du Boulonnais. Ces groupes thématiques ont pour objectif de retravailler l'ensemble des mesures et thèmes

déclinés pour les rendre plus applicables. Cela permettra également d'aborder des thèmes qui n'avaient pas été traités dans l'ancien SAGE (ex : frange littorale). Le synopsis suivant reprend dans sa globalité la méthodologie suivie pour réviser le document de SAGE.

Réalisation de **fiches thématiques** pour établir un cadrage préliminaire

Structuration des fiches thématiques

- Rappel des thèmes déclinés dans le SAGE
- Objectifs affichés par la Directive Cadre Européenne (DCE).
- Correspondance entre orientations du SAGE et du SDAGE
- Situation du territoire au regard de ces objectifs
- Analyse du SAGE en vigueur sur les réponses apportées au regard de ces objectifs
- Ambitions souhaitées
- Résultats attendus
- Nouvelles mesures ou programmes d'actions du SAGE

Constitution de groupes de travail thématiques pour réajuster les enjeux existants et faire émerger de nouveaux enjeux au regard de ce qui s'est fait depuis 2004 et au regard des nouvelles obligations demandées par la Directive Cadre Européenne.

Six groupes thématiques créés pour le Boulonnais

- Qualité de l'eau et pollutions domestiques
- Milieux naturels / Loisirs nautiques
- Ressource en eau
- Gestion de l'espace / Risques / Aménagement
- Eau et industries (carrières notamment)
- Eau et agriculture

Un nouveau groupe créé :
- Groupe Littoral

Réunion des **groupes thématiques** correction et validation des fiches thématiques, propositions d'ajouts de mesures dans le SAGE

Entretiens particuliers avec les Elus et Partenaires

du SAGE afin d'évaluer les attentes et la situation du territoire en matière de gestion de l'eau au regard des évolutions apportées par le SAGE depuis 2004. Un questionnaire a été élaboré. Une restitution de ces entretiens sera faite en CLE.

Proposition des nouvelles mesures et validation en CLE

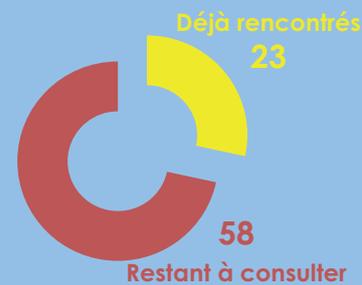
Quel thème nouveau va être développé?

En référence au Grenelle de la Mer et à la définition règlementaire d'un SAGE, nous devons dorénavant raisonner à l'échelle d'un bassin fonctionnel, jusqu'à la limite des eaux territoriales (L211-1 CE).

Ainsi, le SAGE a toute légitimité à agir également sur la frange côtière, en cohérence avec les politiques existantes et sur tous les thèmes qui concernent la gestion équilibrée de la ressource en eau (qualité de l'eau, protection des écosystèmes, etc.).

Cette thématique n'a pas été développée dans le SAGE de 2004, il nous faut donc travailler sur ce thème spécifique dont les enjeux sont majeurs (qualité des eaux littorales, érosion des côtes, risques de submersion, etc.).

Les élus consultés



Parallèlement à la procédure de révision du SAGE, des entretiens avec les élus du territoire du SAGE sont menés. Cela a pour but de faire remonter les problématiques liées à l'eau au sein de chaque commune afin de pouvoir proposer par la suite des améliorations. A l'heure actuelle, 23 Elus ont été rencontrés sur 81 (Cf. figure). Les principaux problèmes mis en avant sont les risques d'érosion des sols notamment en milieu agricole, et l'assainissement (capacité de traitement insuffisante pour certaines STEP ; vérification des systèmes d'assainissement non collectif non réalisée par manque de structure organisée).

AGENDA

- Du 19 au 21 mai à Dunkerque, 6ème conférence européenne des villes durables.
- 28 mai à Sarlat: Journée technique ASTEE : Substances dangereuses, prioritaires, émergentes et autres perturbateurs: quelle eau pour demain?
- 9 juin à Bordeaux Conférences : Ecophyto 2018 : 4ème Journée des Eco-Technologies

Contact

Maison du Parc
Manoir du Huisbois
Le Wast BP 22
62 142 COLEMBERT
Tél: 03 21 87 90 90
Fax: 03 21 87 90 87
cle.boulonnais@parc-opale.fr



Animation:

Frédérique Barbet
fbarbet@parc-opale.fr

Mieux connaître le S.A.G.E.
www.sage-boulonnais.com

Partenaires



Réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'eau Artois-Picardie



Dépôt légal: 3ème trimestre 2006

Tirage: 1 500 exemplaires

Directeur de publication
Daniel Parenty

Conception-Rédaction
(efiji) - 03 21 15 72 83

Impression sur papier recyclé

Imp. Brunehaut - 03 21 51 03 82

infos à la source

LA C.L.E. S'EXPOSE...

Le 3 avril 2010, l'Association Terre en Vie organisait le salon du développement durable aux Jardins de la Baie de Saint Jean à Wimereux, où était conviée la Commission Locale de l'Eau. Le thème portait sur la biodiversité, et ce fut l'occasion pour le CLE du SAGE du Boulonnais de faire découvrir au public la biodiversité des cours d'eau côtiers du Boulonnais et de leurs milieux humides associés. Ce fut également l'occasion de présenter les différents panneaux de l'exposition sur l'eau toujours disponible sur demande et gratuitement auprès de l'animatrice.



... ET S'EXPLIQUE

Des exemplaires du document d'évaluation de l'état d'avancement du S.A.G.E du Boulonnais sont encore disponibles sur simple demande auprès de l'animatrice (cf.coordonnées ci-contre)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les jardiniers amateurs
pollueurs sans le savoir

Près de 17 millions de Français cultivent un bout de jardin, un potager, ou entretiennent soigneusement leur pelouse. Ils utilisent des pesticides et participent sans en avoir conscience à la pollution. Au total, le million d'hectares de jardins, privés ou collectifs, reçoit, chaque année, 5 000 tonnes d'herbicides, de fongicides et d'insecticides.

Pratiquement tous les jardiniers amateurs ont utilisé ou utilisent des pesticides sans avoir conscience de la dangerosité de ces produits pour eux ou la nature : seulement 32 % estiment que ces produits sont dangereux ; 20 % considèrent même que ces produits ne représentent aucun danger.

Ce tonnage est, certes, 20 fois inférieur à celui épandu par les agriculteurs. Ce qui ne veut pas dire qu'il soit inoffensif.

Les désherbants utilisés sur des surfaces imperméables ou peu perméables (trottoirs, cours bitumés ou gravillonnés, pentes de garage...) se retrouvent dans les eaux superficielles ou souterraines. À la moindre pluie, ils sont entraînés par ruissellement au milieu naturel ou au réseau d'assainissement. Problème : le milieu naturel ne peut épurer la totalité des substances chimiques déversées et le système d'assainissement n'est pas équipé pour traiter ce type de pollution.

En plus des pollutions du milieu récepteur, ces usages domestiques peuvent exposer gravement les jardiniers amateurs et leurs proches.

Pour réduire le risque, la secrétaire d'Etat à l'écologie a signé, vendredi 2 avril, un accord-cadre sur l'usage des pesticides par les jardiniers amateurs. Cet accord veut faire connaître les pratiques culturales sans produits chimiques, soutenir les démarches permettant d'améliorer la connaissance individuelle des jardiniers, et développer la formation des vendeurs qui deviendra obligatoire par l'application des dispositions du projet de loi Grenelle 2.



EUROPE

La Wallonie victime
d'une pollution non agricole

Une bonne partie des eaux souterraines de la partie francophone de la Belgique est contaminée par les nitrates et les herbicides. Environ 10% des points d'eau testés dépassent les normes de potabilité en matière de résidus azotés. Au regard du type de polluants et de la rémanence de ceux-ci, la Wallonie ne serait pas en mesure de respecter la Directive Cadre européenne sur l'Eau de (DCE) du 23 octobre 2000.

Seulement 45 % des masses d'eau souterraines de Wallonie sont en 2008 jugées en bon état et sans risque de détérioration. Les plans de gestion de la directive cadre eau visent à amener cette proportion à 70% d'ici 2015.

L'Atlas wallon de la qualité de l'eau, document établi par le Service public de Wallonie a été publié fin mars. Il révèle que les pollutions les plus nombreuses ne sont plus la conséquence des épandages agricoles mais des travaux d'entretien des espaces verts, publics ou privés.

En effet, malgré les contraintes imposées au milieu agricole, la pollution des nappes phréatiques par les nitrates et herbicides continuent d'augmenter dans certaines zones. De plus, quand on analyse la composition de l'eau, on s'aperçoit que certains produits ne sont pas issus de l'activité agricole !

La prise de conscience doit donc être collective et dépasser les uniques frontières du monde agricole. Les actions doivent être efficaces et mises en place rapidement car la nappe souterraine constitue à 80% la ressource en eau de la Wallonie.